

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUF BERQUIN

## SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 15 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuf Berquin, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel DASSONNEVILLE, Maire.

Date de convocation : 09/04/2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Votants : 15

**Présents** : Maryline BOURIEZ, Patricia BROUCQSAULT, Pierre CATTEZ, Virginie DAL LAMOOT, Samuel DASSONNEVILLE, Jacqueline DELARRE, Corentine FATRAS, Christian HELE, Stéphanie HUCHETTE, Christophe HUREL, Philippe MONNIER, Sylvain PETITPREZ, Valérie THILLY, Manuel VANWILDERMEERSCH

**Excusés et procurations** : Thomas VALLART à Manuel VANWILDERMEERSCH

**Secrétaire de séance** : Patricia BROUCQSAULT

## N° 2026-13 : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

La séance est ouverte ;

Rapporteur : Monsieur Sylvain PETITPREZ

Monsieur PETITPREZ précise que dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note devra ainsi être mise en ligne sur le site internet de la commune.

### Sommaire

- I. Le cadre général
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement

#### **I. Le cadre général**

Le Compte Financier Unique retrace les mandats (dépenses) et titres (recettes) émis par la Commune sur l'exercice budgétaire 2025, courant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Compte Financier Unique de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Le budget de la Commune est structuré en 2 sections :

- une section de fonctionnement dans laquelle sont englobées toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la Commune.
- une section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, l'Etat ou la Région qui viennent compléter le financement des projets communaux.

## II. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. A l'instar du budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

### a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement en 2025 s'élèvent à 1 383 691.50 €

<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Budget voté 2025</b>	<b>Réalisés</b>
11	Dépenses courantes	545 020.00	320 204.16
12	Dépenses de personnel, frais assimilés (charges patronales)	799 167.70	561 605.37
14	Atténuations de produits	3 732.00	3 730.67
65	Autres dépenses de gestion courante	184 576.00	152 948.45
66	Dépenses financières (dont intérêts d'emprunt)	10 819.22	10 319.22
67	Dépenses exceptionnelles	1 500.00	0.00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	11 385.00	0.00
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>1 556 199.92 €</b>	<b>1 048 807.87 €</b>
042	Charges (écritures d'ordre entre sections)	6 521.08	334 883.62.
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 562 721.00 €</b>	<b>1 383 691.49 €</b>

### Chapitre 011 :

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de

médiathèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la Commune, les prime d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés aux centres de loisirs, les frais de cantine, etc.

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, médecine du travail, assurance des risques statutaires).

Chapitre 65 :

Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus de la Commune et leur formation, les subventions de fonctionnement aux associations, la cotisation au service incendie du SDIS.

Chapitre 66 :

Ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 :

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement en 2025 s'élèvent à 1 457 852.79 €

<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Libellés</b>	<b>Budget voté 2025</b>	<b>Réalisés</b>
013	Atténuations de charges	11 000.00	40 419.05
70	Produits des services et ventes diverses	69 084.00	62 048.25
73	Impôts et taxes	509 995.50	516 821.27
74	Dotations et subventions	416 483.50	427 234.86
75	Autres produits de gestion courante	90 000.00	80 812.20
77	Produits exceptionnels	0.00	171 720.05
78	Reprises sur amortissement	0.00	1 434.57
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>1 096 563.00</b>	<b>1 300 490.25</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	451 158.00	
042	Opération d'ordre de transfert	15 000.00	157 362.54
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 562 721.00 €</b>	<b>1 457 852.79 €</b>

Chapitre 013 :

Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel, suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 :

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les produits de services (cantine, garderie, centres de loisirs ainsi que les concessions dans les cimetières)

### Chapitre 73 :

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale. Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation, le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources), le Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales, la Taxe sur la consommation finale d'électricité et la Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement.

### Chapitre 74 :

Il concerne les dotations de l'Etat dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux.

### Chapitre 75 :

Il concerne les revenus des immeubles loués aux particuliers (loyers + charges)

### Chapitre 77 :

Il concerne les produits financiers, l'enregistrement des cessions d'immobilisations (vente d'immeuble), les mandats annulés sur les exercices antérieurs ainsi que les produits exceptionnels.

### Chapitre 78 :

Il concerne les reprises sur amortissements et provisions

### Chapitre 002 :

Il s'agit du report de l'excédent de fonctionnement

Résultat de l'exercice Section de Fonctionnement :

**1 457 852.79 – 1 383 691.49 = 74 161.30 €**

## **III. La section d'investissement**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à des travaux ...).

a) Les dépenses d'investissement

<b>DEPENSES</b>		
<b>Opérations</b>	<b>Budget voté 2025</b>	<b>Réalisés</b>
Etude nouveau restaurant scolaire	1 368 992.00	1 263 551.08
Piste cyclable entre Estaires et Neuf Berquin	16 000.00	0.00
Travaux éclairage public	120 000.00	0.00
Travaux exhumation	4 500.00	0.00
Travaux divers	219 009.05	16 352.10
Matériel de transport	20 000.00	0.00
Achat divers (meubler restaurant scolaire, informatique...)	73 000.00	42 521.15
<b>TOTAL HORS OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>1 821 501.05</b>	<b>1 322 424.33</b>
Dépôt et cautionnement	10 000.00	1 270.00
Remboursement capital emprunt	29 114.05	29 114.05
Opération d'ordre de transfert	15 000.00	157 362.54
Opérations patrimoniales	19 522.28	19 522.28
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 895 137.38 €</b>	<b>1 529 693.20 €</b>

b) Les recettes d'investissement

<b>RECETTES</b>			
<b>Chap</b>	<b>Opérations</b>	<b>Budget voté 2025</b>	<b>Réalisés</b>
13	Subventions d'investissement	882 895.02	466 440.52
10	Dotations, FCTVA, Taxe aménagement	73 000.00	78 795.26
1068	Excédent de fonctionnement	307 141.45	307 141.45
165	Dépôt et cautionnement	10 000.00	1 704.25
024	Produit de cession	311 000.00	0.00
	<b>TOTAL HORS OP FINANCIERES</b>	<b>1 584 036.47 €</b>	<b>854 081.48 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert	6 521.08	334 883.62

041	Opérations patrimoniales	19 522.28	19 522.28
001	Solde d'exécution positif reporté	285 057.55	285 057.55
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 895 137.38€</b>	<b>1 493 544.93 €</b>

Résultat de l'exercice Section d'Investissement :

**1 493 544.93 – 1 529 693.20 = - 36 148.27 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance

**DECIDE**

**Article unique** : Prend acte de la note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025

Adopté à l'unanimité

Certifiée exécutoire,  
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le 17/04/2026  
et de la publication le 17/04/2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Neuf Berquin

Samuel DASSONNEVILLE



La Secrétaire de séance

Patricia BROUCQSAULT